REPUBLIOUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MAUBEC

Séance du 12 Décembre 2023

COMMUNE DE MAUBEC 38300

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Maubec légalement convoqué, s'est réuni en mairie, salle du conseil, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier TISSERAND,

Effectif	19
en	
exercice	
Présents	15
Votants	18

Présents:

Mesdames Fabienne SOLER, Delphine ROBY-PASCAL, Annie LLOPIS, Caroline PILAN-THEVENIN, Céline BUCLON, Annick ARNOLD,

Messieurs Olivier TISSERAND, Luc GUSTA, Gérald BONNARD, Christian BUCLON, Stéphane RAJON, Gilles GASPAROTTO, Jessy VAUCHEL, André REVOL, Robert AIMONETTI

Date de convocation:

05/12/2023

Pouvoirs:

Angèle SIERRA-NETZER donne pouvoir à Luc GUSTA

Alain THORIN donne pouvoir à Jessy VAUCHEL Renée VERBO donne pouvoir à Annick ARNOLD

14/12/2023

Date d'affichage:

Excusés:

Vote:

Guillaume ROLAND (problème de train)

Pour: 18

Contre: 0 Abstention: 0

Secrétaire de séance :

Madame Céline BUCLON

20231212 - 04 - FINANCES - OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF – AUTORISATION **DONNEE AU MAIRE**

Rapporteur: Madame Fabienne SOLER

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment l'article L1612-1,

Madame SOLER rappelle à l'assemblée, qu'en application de l'article L1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Α	В	SOLDE= CALCUL	С	DEMANDE D'AUTORISATION L1612-1
Budget dépenses d'investissement 2023	Remboursement Capital 2023 (prévision)	(A-B)*25%	Restes à réaliser 2022	Crédit à ventiler
1 715 935€	270 000	361 483	250 535€	110 948€

Soit la répartition suivante par chapitre :

			Total:	110 948.00€
-	Chapitre 23			103 948,00€
-	Chapitre 21			5 000,00€
-	Chapitre 20			2 000,00
	1	1	1	

Il est proposé au Conseil Municipal:

➤ **D'APPROUVER** l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 110948€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ APPROUVE l'application de l'article L1612-1 du CGCT pour un montant de 110 948€ selon la répartition ci-dessus, pour l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement avant le vote du budget primitif,

La commune informe que cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé avec Nous, les conseillers présents,

Le secrétaire Céline BUCLON Le Maire, Olivier TISSERAND